

SGH / CLP

Pictogrammes de danger

Phrases H et P

GHS what
why
who how

http://www.msds-europe.com/kateg-66-1-ghs_clp.html

Pictogrammes de danger

Un pictogramme de danger est un schéma représentant un danger particulier. En conséquence, la classification de votre substance ou de votre mélange détermine les pictogrammes de danger que vous devez afficher sur votre étiquette, tel que défini à l'annexe I, parties 2 (dangers physiques), 3 (dangers pour la santé) et 4 (dangers pour l'environnement) du CLP (article 19 du CLP).

Le domaine d'application des pictogrammes de danger conformément à la classe de danger et la catégorie de danger spécifiques figure également à l'annexe V du CLP.

La couleur et la présentation de vos étiquettes doivent permettre que le pictogramme de danger soit clairement visible. Les pictogrammes de danger doivent avoir la forme d'un carré debout sur la pointe (forme d'un diamant), et doivent comporter un symbole en noir sur fond blanc dans un cadre rouge (annexe I, section 1.2.1 du CLP).

Chaque pictogramme de danger doit occuper au moins un quinzième de la surface de l'étiquette harmonisée et sa superficie minimale est d'au moins 1 cm².



Mentions de danger

Vos étiquettes doivent également porter les mentions de danger pertinentes qui décrivent la nature et la sévérité des dangers de votre substance ou de votre mélange (article 21 du CLP).

Les mentions de danger pertinentes pour chaque classification de danger spécifique sont définies dans les tableaux contenus dans l'annexe I, parties 2 à 5 du CLP. Si la classification d'une substance est harmonisée et incluse à l'annexe VI, partie 3 du CLP, la mention de danger correspondante pertinente pour cette classification doit être utilisée sur l'étiquette, conjointement avec toute autre mention de danger pour une classification non harmonisée.

H200 – Explosif instable.

H201 – Explosif; danger d'explosion en masse.

H202 – Explosif; danger sérieux de projection.

H203 – Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.

H204 – Danger d'incendie ou de projection.

H205 – Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.

H220 – Gaz extrêmement inflammable.

H221 – Gaz inflammable.

H222 – Aérosol extrêmement inflammable.

H223 – Aérosol inflammable.

H224 – Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

H228 – Matière solide inflammable.

H240 – Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H241 – Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H242 – Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H250 – S'enflamme spontanément au contact de l'air.

H251 – Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H252 – Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.

H260 – Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

H261 – Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H270 – Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

H271 – Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

- H272** – Peut aggraver un incendie; comburant.
- H280** – Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H281** – Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
- H290** – Peut être corrosif pour les métaux.
- H300** – Mortel en cas d'ingestion.
- H301** – Toxique en cas d'ingestion.
- H302** – Nocif en cas d'ingestion.
- H304** – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H310** – Mortel par contact cutané.
- H311** – Toxique par contact cutané.
- H312** – Nocif par contact cutané.
- H314** – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315** – Provoque une irritation cutanée.
- H317** – Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318** – Provoque des lésions oculaires graves.
- H319** – Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330** – Mortel par inhalation.
- H331** – Toxique par inhalation.
- H332** – Nocif par inhalation.
- H334** – Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335** – Peut irriter les voies respiratoires.
- H336** – Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H340** – Peut induire des anomalies génétiques
- qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.*
- H341** – Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
- H350** – Peut provoquer le cancer .
- H351** – Susceptible de provoquer le cancer .
- H360** – Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
- H361** – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
- H362** – Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H370** – Risque avéré d'effets graves pour les organes .

H371 – Risque présumé d'effets graves pour les organes .

H372 – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 – Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH 001 – Explosif à l'état sec.

EUH 006 – Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.

EUH 014 – Réagit violemment au contact de l'eau.

EUH 018 – Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

EUH 019 – Peut former des peroxydes explosifs.

EUH 044 – Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

EUH 029 – Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

EUH 031 – Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH 032 – Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH 066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH 070 – Toxique par contact oculaire.

EUH 071 – Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH 059 – Dangereux pour la couche d'ozone.

EUH 201 – Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.

EUH 201A – Attention! Contient du plomb.

EUH 202 – Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

EUH 203 – Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.

EUH 204 – Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

EUH 205 – Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH 206 – Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

EUH 207 – Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.

EUH 208 – Contient . Peut produire une réaction allergique.

EUH 209 – Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.

EUH 209A – Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.

EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH 401 – Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

Vos étiquettes doivent porter les conseils de prudence pertinents (article 22 du CLP), qui fournissent des conseils concernant les mesures qu'il y a lieu de prendre pour prévenir ou réduire au minimum les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement découlant des dangers de votre substance ou de votre mélange.

L'ensemble complet des conseils de prudence pertinents pour chaque classification spécifique est défini dans les tableaux indiquant les éléments d'étiquetage exigés pour chaque classe de danger à l'annexe I, parties 2 à 5 du CLP.

Les conseils de prudence doivent être choisis conformément à l'article 28 et à l'annexe IV, partie 1 du CLP. Tout choix doit également tenir compte des mentions de danger utilisées et de l'utilisation ou des utilisations prévues ou identifiées de la substance ou du mélange. Normalement, l'étiquette ne doit pas comporter plus de six conseils de prudence, sauf si cela est nécessaire pour montrer la nature et la gravité des dangers.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 – Tenir hors de portée des enfants.

P103 – Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P211 – Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P220 – Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles

P221 – Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...

P222 – Ne pas laisser au contact de l'air.

P223 – Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.

P230 – Maintenir humidifié avec...

P231 – Manipuler sous gaz inerte.

P232 – Protéger de l'humidité.

P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P234 – Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P235 – Tenir au frais.

P240 – Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

- P242** – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243** – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P244** – S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction.
- P250** – Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements.
- P251** – Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260** – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P261** – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P262** – Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P263** – Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
- P264** – Se laver ... soigneusement après manipulation.
- P270** – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271** – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272** – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273** – Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280** – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P281** – Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- P282** – Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/ des yeux.
- P283** – Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
- P284** – Porter un équipement de protection respiratoire.
- P285** – Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- P231 + P232** – Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.
- P235 + P410** – Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- P301** – EN CAS D'INGESTION:
- P302** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P303** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)::
- P304** – EN CAS D'INHALATION:
- P305** – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
- P306** – EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS:
- P307** – EN CAS d'exposition:
- P308** – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
- P309** – EN CAS d'exposition ou d'un malaise:

- P310** – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P311** – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P312** – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P313** – Consulter un médecin.
- P314** – Consulter un médecin en cas de malaise.
- P315** – Consulter immédiatement un médecin.
- P320** – Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).
- P321** – Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- P322** – Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette).
- P330** – Rincer la bouche.
- P331** – NE PAS faire vomir.
- P332** – En cas d'irritation cutanée:
- P333** – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
- P334** – Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
- P335** – Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
- P336** – Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.
- P337** – Si l'irritation oculaire persiste:
- P338** – Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P340** – Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P341** – S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P342** – En cas de symptômes respiratoires:
- P350** – Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- P351** – Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- P352** – Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P353** – Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P360** – Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
- P361** – Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- P362** – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P363** – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370 – En cas d'incendie:

P371 – En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités:

P372 – Risque d'explosion en cas d'incendie.

P373 – NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

P374 – Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

P375 – Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

P376 – Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

P377 – Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P378 – Utiliser ... pour l'extinction.

P380 – Évacuer la zone.

P381 – Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

P390 – Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P391 – Recueillir le produit répandu.

P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P312 – EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301 + P330 + P331 – EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P334 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.

P302 + P350 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P304 + P341 – EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P306 + P360 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

P307 + P311 – EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P309 + P311 – EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333 + P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P335 + P334 – Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.

P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P342 + P311 – En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P370 + P376 – En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

P370 + P378 – En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.

P370 + P380 – En cas d'incendie: évacuer la zone.

P370 + P380 + P375 – En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

P371 + P380 + P375 – En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

P401 – Stocker ...

P402 – Stocker dans un endroit sec.

P403 – Stocker dans un endroit bien ventilé.

P404 – Stocker dans un récipient fermé.

P405 – Garder sous clef.

P406 – Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

P407 – Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.

P410 – Protéger du rayonnement solaire.

P411 – Stocker à une température ne dépassant pas ... oC/... oF.

P412 – Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

P413 – Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg/... lb à une température ne dépassant pas ... oC/... oF.

P420 – Stocker à l'écart des autres matières.

P422 – Stocker le contenu sous ...

P402 + P404 – Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

P403 + P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P410 + P403 – Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410 + P412 – Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

P411 + P235 – Stocker à une température ne dépassant pas ... oC/... oF. Tenir au frais.

P501 – Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

<http://www.msds-europe.com>